

La sorcellerie et ses dangers

Louange à Allah. Nous Lui rendons grâce, implorons Son pardon et sollicitons Son aide. Nous nous réfugions auprès d'Allah contre nos mauvais penchants et nos mauvaises actions. Certes, celui qu'Allah guide, nul ne pourra l'égarer ; quant à celui qu'Il égare, nul ne pourra le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, L'Unique sans associé et j'atteste que Muhammad est son serviteur et messenger, qu'Allah lui accorde la bénédiction et le salut, ainsi que sa famille et l'ensemble de ses compagnons. Cela dit, je vous recommande ainsi qu'à moi-même la crainte d'Allah.

Cela dit, je vous recommande comme je le fais pour moi-même, de craindre Allah, Le Fort, Le Majestueux, de Lui obéir et de vous garder de Lui désobéir et d'enfreindre Ses ordres.

Sachez ô musulmans, que notre société souffre du plus terrible des maux, un mal ravageur qui constitue l'énigme des énigmes, le mystère des mystères. Ce mal ravageur a fini par gangréner la société dans ses différentes composantes, hommes et femmes, riches et pauvres, analphabètes et instruits, malades et bien portants, misérables et nantis, gouvernants et gouvernés. Ce mal pernicieux s'est lamentablement propagé au sein de la société de façon générale- excepté ceux à qui Allah a accordé Sa miséricorde- et est devenu un danger pour la foi, mais aussi pour l'individu, la société et la communauté toute entière, la religion, la culture et l'économie.

Ô gens! Sachez que de la même façon que la communauté se doit de connaître les maladies du corps humain, elle doit savoir et s'intéresser aux maux qui portent atteinte à la religion voire la détruisent entièrement. Sur ce plan, il ne fait aucun doute que les maladies de la foi et du cœur présentent plus de dangers pour l'homme que les maladies du corps humain dont les méfaits se limitent tout au plus à ce bas-monde. Quant aux maladies de la foi et du cœur, leurs conséquences se manifestent aussi bien dans ce bas-monde qu'au jugement dernier. **Or parmi ces maladies de la foi, la plus répandue reste la pratique de la sorcellerie et la fréquentation de ceux qui l'exercent.** Dès lors, il est un devoir impératif pour les ulémas et les partisans de la foi pure de protéger et de défendre l'Islam par tous leurs moyens ainsi que de conscientiser les gens sur leur religion et leur manière de vivre, particulièrement à cette époque où les maux se sont diversifiés, chaque année avec son lot de nouveaux maux, ce qui explique cet accroissement fulgurant du nombre de magiciens et charlatans qui prétendent avoir le pouvoir de guérir ces maux. Cette présence massive de charlatans a étendu ses tentacules jusqu'aux pays dits développés.

Ô gens ! Sachez que la sorcellerie est une réalité existante et qui agit et influe sur le vécu des gens. Sinon, les textes de la charia n'auraient ni formellement interdit, ni sévèrement sanctionné et menacé ceux qui la pratiquent. Combien de fois la sorcellerie a séparé un homme de son épouse ? Combien de fois a-t-elle rompu la relation entre deux amis, entre un commerçant et son commerce, ou encore entre un employeur et son employé ? Tout ceci constitue une réalité incontestable.

Ô musulmans ! Il a été établi, à partir d'observations menées sur les pratiquants de la sorcellerie et de ceux qui en sont victimes, qu'elle peut nuire à l'individu de manières différentes : une des catégories de la sorcellerie est celle qui consiste à séparer des gens unis. A ce propos, Allah dit : « *ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse* ». On peut également citer la pratique qui vise à se profondément faire aimer d'une personne, celle que le messenger d'Allah (paix et salut sur lui et sa famille) a désigné sous le vocable de tawla dans le hadith suivant : « le ruqa, la tawla ainsi que les amulettes sont des actes d'associationnisme (polythéisme) » [Rapporté par Ahmad et Abu Dawûd]. *Tawla* : pratique qui vise à faire aimer l'homme de sa femme ou la femme de son mari.

On peut noter également la sorcellerie par l'illusion (la magie) telle que le fait de donner l'impression à une personne que quelque chose est en train de bouger alors qu'elle est en fait inerte et vice versa, comme a dit Le Seigneur à propos de Moussa (paix sur lui) : « *Et voilà que leurs cordes et leurs bâtons lui parurent ramper par l'effet de leur magie* ».

Ô Mes frères en Allah ! Sachez que la sorcellerie fait partie des actes qui annulent totalement la foi et quiconque la pratique ou se rend chez celui qui a pratiqué est un mécréant qui éternisera dans la Géhenne s'il ne repent pas avant sa mort. En effet, Allah nous informe que les juifs se sont détournés de la religion du messager (paix et salut sur lui et sa famille) et sont allés apprendre la sorcellerie pour la pratiquer, ce qui a fait d'eux des mécréants. « *Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Suleyman* »

Commentant ce verset, Al Qurtubi dit ceci : Muhammad Ibn Ishaq dit : lorsque le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) cita le nom de Suleyman parmi les prophètes, certains rabbins dirent : Muhammad prétend que le fils de Dawûd est un prophète, or par Allah ! il n'était qu'un magicien. Sur ce, Allah fit descendre le verset : « *Alors que Souleymane n'a jamais été mécréant mais plutôt les diables* ». En d'autres termes, les démons ont répandu la fausse nouvelle que tout ce que faisait le prophète Suleyman comme le déplacement sur mer, l'asservissement des oiseaux et des djinns n'était que pure sorcellerie.

Sachez également qu'on ne peut être véritablement sorcier sans au préalable être un mécréant et renier Allah car notre Seigneur Glorieux et Sublime nous a informés que les sorciers sont initiés par les démons. Et pour ce faire, le sorcier est tenu de mécroire à Allah Le Majestueux et de demander secours à ces démons et non à Allah. La sorcellerie n'a donc pas été inventée par les sorciers mais ce sont plutôt les diables qui la leur enseignent « *mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, sans qu'ils n'aient dit d'abord : "Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne soit pas mécréant"* ».

Par ailleurs, l'expérience a montré que la relation qui lie le sorcier au démon est une relation d'asservissement, de soumission et de subordination. En effet, pour voir son vœu exaucé, le sorcier doit satisfaire le démon à tous points de vue, notamment par une foi impure, des actes illusoires, ou encore par le fait de consommer des aliments prohibés par l'Islam et des impuretés, par la souillure et le fait de commettre des péchés capitaux.

Et c'est seulement après avoir réussi au test du diable en consommant de la souillure et en déviant sa foi mais aussi en commettant des actes formellement interdits, qu'il gagne la confiance du démon qui le compte désormais parmi ses disciples et commence à le mettre en rapport avec plusieurs autres démons afin de l'aider à provoquer des déséquilibres, des maladies et des transgressions.

A ce sujet, l'imam Abu Ja'far Muhammad Ibn Jarir (qu'Allah lui fasse miséricorde) mentionne dans son tafsir : « Rabi'e ibn suleyman a dit : Ibn Wahb a dit : Ibn Abi Zanad a dit : Hishâm ibn 'Urwa m'a dit en le rapportant de son père d'après Aïcha (qu'Allah l'agrée) : *"une des femmes de Dawma Al Jandal est venue chez moi chercher le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) peu de temps après sa mort. Cette femme voulait poser au prophète (paix et salut sur lui et sa famille) des questions sur des actes de sorcellerie dans lesquelles elle s'était engagée mais qu'elle n'a finalement pas accompli. Poursuivant son récit, Aïcha dit à 'Urwa : ô fils de ma sœur! Je l'ai vue pleurer parce qu'elle n'a trouvé le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) pour qu'il la soigne. Elle pleurait au point que j'eus très pitié d'elle, et elle disait: je crains hélas que j'ai déjà péri car j'avais un mari qui m'avait quitté et je m'en suis plainte auprès d'une sorcière. Celle-ci me répondit: je peux le faire revenir à condition que tu fasses ce que je t'ordonne. A la tombée de la nuit, elle m'apporta deux chiens noirs et chacun de nous monta sur l'un d'eux. Rapidement, nous accédions à la ville de Babel où nous trouvions deux hommes aux pieds liés. Ils lui dirent: que nous vaut ta visite? Je répondis: nous sommes venus apprendre la sorcellerie. Ils reprirent: en vérité, nous sommes une épreuve. Ne renie pas*

ta foi et retourne. Refusant d'abdiquer, je repris: jamais. Alors ils me dirent va à cette fournaise et urine dessus. Sur ce, je partis mais saisi par la peur, je n'urinai pas. A mon retour, ils me demandèrent: as-tu fais uriné? Je répondis: oui.

As-tu vu quelque chose? Demandèrent-ils de nouveau. Je répondis: je n'ai rien vu. Ils dirent: tu ne t'es donc pas exécutée. Retourne à ton pays et ne renie pas ta foi. Je m'obstinais et leur m'opposais à leur conseils. Ils me dirent: vas donc à cette fournaise et urine dessus. Lorsque j'arrivais à la fournaise, je tremblais de peur et je retournai encore vers eux et leur dit: j'ai fait ce que vous m'avez demandé. Qu'as-tu vu? Me questionnèrent-ils. Rien, répondis-je. Ils renchérèrent: tu mens, tu n'as rien fait. Retourne à ton pays et ne renie pas ta foi, car tu es toujours sauve. Je refusais toujours. Ils reprirent : vas à cette fournaise et urine dessus. Cette fois je partis et urinai sur la fournaise. Sur ce, je vis sortir de moi un chevalier en armure pour se diriger vers le ciel. Il alla si loin que je ne le revis plus. Lorsque je leur racontai ce que j'ai vu, ils répondirent: c'est vrai. Ce chevalier, c'est ta foi qui t'a quitté à jamais. Tu peux maintenant retourner. Je m'adressai alors à la sorcière en ces termes: je n'ai rien appris et ils ne m'ont rien dit! Elle répondit: si! Tous tes vœux seront exaucés. Prends ce blé et sème-le je le semai puis je dis (au blé): pousse! Sur ce, il poussa. Je repris: sois bien visible! Il fut alors bien visible. J'ordonnai toujours: multiplie-toi pour donner un champ de maïs! Ce qui se produisit. Fais tomber tes graines! Décortique-toi! Repris-je. Ce qui se fit. Puis je dis: sèche-toi! Et il sécha. Pile toi (sois de la farine)! Et il se pila. Transforme-toi en pain et il se transforma en pain. Et lorsque je vis que toute chose que je désirais s'accomplissait, un profond regret me saisissait. Ô mère des croyantes! Je jure par Allah que je n'ai formulé aucun vœu et je ne formulerai jamais" ». Rapporté par Ibn Abi Hatim d'après Rabi' Ibn Suleyman dans une version plus longue comme cité plus haut et il ajouta après les propos: je n'ai jamais formulé un vœu et n'en formulerai jamais, je demandais aux nombreux compagnons du prophète (paix et salut sur lui et sa famille) venus aux premières heures de sa mort. Personne d'entre eux ne voulut répondre de peur de donner un avis juridique dans l'ignorance. Hachim dit: ces compagnons du prophète (paix et salut sur lui et sa famille) étaient de ceux qui se méfiaient de tout ce qui pouvait entacher leur religion et dont la crainte de Dieu était exemplaire. Sur l'authenticité de ce récit, Al Hafiz Ibn Kathir dit: cette chaine de transmission est authentique et remonte jusqu'à Aïcha.

Mon frère musulman! Si tu connais un sorcier, il ne t'est pas permis de te rendre chez lui car si tu le fais, ta prière ne sera pas acceptée pendant quarante jours. Muslim rapporte qu'une des épouses du prophète (paix et salut sur lui et sa famille) a dit: "quiconque se rend chez un sorcier et lui demande quoi que ce soit, verra ses prières invalidées pour une période de quarante jours".

D'après Abu Hurayra, le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) a dit: " quiconque se rend chez un sorcier et croit à ses propos, a mécréu en ce qui a été révélé à Muhammad (paix et salut sur lui et sa famille).

Mes frères en Allah!

Parmi les facteurs qui expliquent la multiplication des sorciers, on peut citer la faiblesse de la foi et le fait de ne pas s'appuyer sur Allah en toute chose, l'avidité et l'amour de ce bas-monde.

Selon Jundub, (le tenant du prophète paix et salut sur lui): « la sentence à appliquer au sorcier est le tuer par l'épée ». Rapporté par Tirmidhi. Puis il dit, en vérité ce hadith est plutôt mawquf¹. Dans le Sahih de Bukhari, d'après Bajala Ibn Abada, Omar a écrit une lettre dans laquelle on peut lire: "tuez tout sorcier et toute sorcière". Dans un récit authentique, Hafsa a ordonné de tuer une de ses servantes qui l'avait ensorcelé, ce qui fut fait.

¹ C'est-à-dire la chaine de transmission du hadith ne remonte pas jusqu'au prophète paix et salut sur lui

Mon frère musulman, à la lecture de ces versets et hadiths, il apparaît pour toi que la sorcellerie est un acte de mécréance, que le sorcier est un mécréant et que celui qui rend visite à un sorcier cours un danger énorme et est assis sur le rebord de la mécréance, qu'Allah nous en préserve.

Mon frère musulman! Ne crains-tu pas de perdre dans ce bas monde et dans l'au-delà et ce, en ne te t'appuyant sur Allah notre Seigneur qui décide de notre sort et qui n'a fait descendre aucune maladie sans en descendre le remède? Ce mal se soigne par les remèdes d'Allah et non les pratiques sataniques.

Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le banni : « *Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants* », « *Et si Dieu fait qu'un malheur te touche, nul autre que Lui ne peut l'enlever* »

Sachez aussi que la sorcellerie a des conséquences néfastes sur l'individu et la société en ce sens qu'elle détruit et anéantit les esprits, mais elle occasionne l'oisiveté et la paresse et détruit l'esprit d'initiative au sein de la communauté.

On peut se protéger de la sorcellerie en faisant beaucoup de zikr (évocation de Dieu), en adorant Allah, en faisant le bien et en restant sur le droit chemin. Il faut également se détourner de la désobéissance à Allah et des péchés capitaux, et défendre Allah en obéissant à ses ordres et laissant ses interdits. Ainsi, Allah sauvegardera ta vie ici-bas et celle de l'au-delà. De même, multiplier la lecture du Coran ainsi que les invocations de la sunna, celle qu'on récite matin et soir et lire constamment le verset du Trône, les deux sourates de protection ainsi que la sourate de la pureté. En effet un hadith mentionne que celui qui récite ces versets trois fois matin et soir sera protégé de tout mal. Quiconque récite le verset du Trône, Allah lui enverra un ange pour veiller sur lui et aucun démon n'approchera de lui pendant ce jour. Celui qui pratique toutes ces recommandations bénéficiera de la protection d'Allah.

Serviteurs d'Allah ! Ceux qui sont atteints du mal de la sorcellerie, doit recourir à la ruqya (exorcisme) légitime en islam. Ceci parce que lorsque l'individu croit fermement qu'Allah a mis la guérison dans Son Livre, que Lui seul peut le guérir et qu'aucun humain ne détient quelque pouvoir que ce soit, celui là a toutes les chances d'être guéri par la grâce d'Allah.

La ruqya peut se faire en récitant des versets et invocations authentiques puis souffler sur le malade après récitation. Et pour qu'elle soit légale, la ruqya doit remplir trois conditions :

- 1- **qu'elle soit tirée du Coran, de la Sunna ou des paroles utiles**
- 2- **qu'elle soit récitée dans une langue comprise**
- 3- **qu'elle soit dénuée de tout associationnisme (polythéisme) et de ses dérivés et semblables.**

Après avoir prononcé ce discours, j'invoque pour vous et pour moi, le Pardon d'Allah. Implorez Son Pardon car c'est Lui qui pardonne et accorde miséricorde.

Vendredi, 15 août 2003